

PREAVIS 36-2025 - BUDGET 2026 – QUESTIONS – REPONSES - COFIN

Remarques générales : (Réponses données oralement)

- Le déficit se creuse : 7.1% en 2026 vs. 5.2% en 2025.
- Sans le prélèvement sur fonds de réserve de 531 kCHF qui constitue un revenu exceptionnel, le déficit atteindrait 7.8% en 2026
- Marge d'autofinancement nulle.
- Est-il acceptable de laisser une situation financière tellement dégradée à la future équipe ?
- Est-il raisonnable que tous les services augmentent leurs charges, sauf Travaux qui est stable
- Pourquoi les ept restent quasi-stables alors que la fusion devrait générer des économies d'échelle et des gains de productivité ?
- Quelles mesures d'économie, c'est-à-dire de réduction de dépenses et pas de non-augmentation, ont été prises ?
- Quelles mesures d'économie ont été écartées et pourquoi ?

1. ADMINISTRATION GENERALE

10100.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau

Q : Election mise au vert CHF 10'000.--, de quoi s'agit-il ?

R : Le terme n'est pas approprié, il s'agit de la participation communale aux frais des élections.

10200.3091.00 Frais de formation

Q : De quel genre de formation s'agit-il ?

R : Formation au mandat politique et MCH2 (montant purement estimatif).

11100.3902.33 Imputation interne, consommation propre vin

Q : Chf 91450.-- --> +70'000 env. Propre consommation de vin ? JCV2026 ?

R : Il s'agit, au stade budgétaire, d'équilibrer les comptes 330... L'écart qui ressortira des chiffres définitifs représentera la variation du stock de bouteilles qui n'est pas valorisé. Le terme propre consommation comprend les manifestations, dons, jubilaires etc...

- 11000.3101.00 : Quelle est la justification de la mise au vert de la Municipalité pour 10 kCHF ? Pourquoi est-ce dans le poste Conseil Communal ? R. compte 10100.3101.00 ou 10200.3101.00? c'est comme pour le conseil communal, soit la participation communale aux frais des élections
- 3185.00 : Quels honoraires sont à la charge du Conseil Communal pour 5kCHF ? R. Honoraires commission de recours et formation MCH2 (voir page 54 du projet de budget).
- 3099.00 : De quelles indemnités s'agit-il pour 21750 CHF ? R. Indemnités en nature de fin de législature selon directives municipales (page 54 du projet de budget).
- 3101.00 : De quels imprimés s'agit-il pour 10 kCHF ? R. Si division 11000 c'est pour le matériel de bureau, principalement l'achat de papier pour l'ensemble des services communaux. Si non, voir réponse ci-dessus.
- 3111.00 : Quels sont les besoins de la nouvelle Municipalité pour 5 kCHF? R. Achat équipement électronique pour les nouveaux municipaux, renouvellement (voir page 54 du projet de budget).
- 3163.00 : Pourquoi ne pas acheter une machine à mettre sous pli louée 4kCHF ? R. L'obsolescence rapide et l'entretien d'une machine achetée ne permet pas de réelle économie par rapport à la location.

- **11010.3111** : Ne peut-on pas acheter les 2 panneaux d'info pour moins de 45 kCHF ? R. Ce sont des montants basés sur des offres rentrées. Il faut des supports, de l'éclairage et de l'étanchéité, s'agissant d'installations extérieures.
- **11100.3520** : Quelles charges intercommunales ont augmenté pour un total de 17.5 kCHF ? R. Une partie de ces charges intercommunales sont basées sur le nombre d'habitants, qui est prévu en légère hausse. Il n'y a pas d'augmentation spécifique pour 2026.
- **3902.33** : Pourquoi une augmentation de 290% ? R. Au niveau du budget, c'est uniquement des montants permettant d'équilibrer les charges et revenus dans les vignes, les comptes feront ressortir les montants effectifs (voir page 55 du projet de budget et complément d'information dans la question déjà mentionnée ci-dessus).
- **13000.3099** : Que recouvrent ces charges ? Pourquoi augmentent-elles de 60% (de 25 kCHF à 40 kCHF) ? R. Les chiffres ont été affinés par rapport aux comptes des années précédentes, cela concerne les prestations sociales et les anniversaires de service des collaborateurs/trices.
- **15000.3659.10** : D'où provient l'augmentation des dons et subventions de 30% ? R. Au vu du succès du festival du cinéma en plein air ayant eu lieu à la grande salle de St-Légier, la Municipalité a porté un montant de CHF 15'000.00 à cet effet au budget 2026.
- **15020.3659.10** : Pourquoi 15kCHF pour Fêtes de Blonay en 2026 ? R. C'est le montant habituellement budgétisé, que la fête ait lieu à Blonay ou St-Légier.
- **15100.3102** : Quels types et combien de livres sont achetés pour 48 kCHF ? R. Des BD adultes, jeunesses, magazines, documentaires etc... En annexe le document interne validé par la Municipalité.
- **15300.3011.00** : Pourquoi une augmentation de 10% des traitements ? R. Le tableau des ept en fin de fascicule donne quelques explications. C'est principalement l'estimation du coût des auxiliaires qui a été revu à la hausse. Ces coûts sont refacturés à 100 % au REBSL.
- **18000** : Pourquoi ne retrouve-t-on pas les montants du Préavis 03-2025 annonçant une augmentation de 493 kCHF, de 1.129 kCHF à 1.622 kCHF ? R. On retrouve ce chiffre en page 12 du texte du budget pour un montant total de CHF 1'601'850.00.
A quoi correspond la facture cantonale en augmentation de 6% ? R. Principalement la contribution cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF – texte du budget page 10).
- **19000.3111.34** : Quels projets informatiques sont prévus pour 111.7 kCHF ?

Débit	Description
15'000.00	Cyberadministration - Développement
30'000.00	Prime - eAdmin - Guichet virtuel et cyberadministration
36'000.00	Tebicom - M-Files - Gestion des droits d'accès IT et assets
15'000.00	T2i - Youdoc - Signatures électroniques
5'700.00	Artionet - eSéances - Développement
10'000.00	Tebicom - M-Files - Ouverture Web via portail sécurisé pour visa
111'700.00	

10100.3003.00 — Jetons de présence : base de calcul et hypothèses 2026 (élections, sessions supplémentaires) par rapport à 2024 ?

R. Estimation haute supposant que le préavis qui sera présenté pour la nouvelle législature prévoira d'autres montants.

10100.3011.00 — Dans le commentaire du budget à la page 54, il est mentionné un poste de secrétariat pour la commission de gestion. Cela signifie-t-il qu'une secrétaire est prévue pour cette commission ?

R. Oui, cela provient d'une ancienne demande de ladite commission, poste déjà porté au budget 2025.

10100.3170.00 — Frais de réceptions : quelles manifestations justifient le niveau 2026 et quelles mesures de maîtrise des coûts ?

R. Il a été prévu une somme supplémentaire pour marquer la fin de la législature. La maîtrise des coûts est en main du bureau du conseil.

10200.3001.00 — Traitements & vacations Municipalité : variation 2026 vs 2025 et impact du changement de législature (au 30.06.2026) ?

R. Seul les indemnités et vacations jusqu'au 30 juin sont connues (préavis existant), l'impact du futur préavis de législature n'est pas connu à ce jour. La même somme a donc été portée au budget 2026.

10200.3091.00 — Formation nouveaux municipaux : contenu, calendrier et coût unitaire prévu ?

R. Ce montant est une estimation, cela peut concerner des formations propres à la fonction politique ou métier (par exemple MCH2).

11000.3011.00 — Traitements du personnel du secrétariat : évolution des EPT 2024→2026 et effets de l'indexation ?

R. La Municipalité a renoncé à porter au budget une indexation (texte préavis page 13). Ce poste tient compte du départ à la retraite du secrétaire municipal et donc d'une personne en formation pour reprendre la fonction de son successeur déjà nommé par la Municipalité (activité en binôme sur une période de 6 mois).

11000.3182.00 — Téléphonie secrétariat : pourquoi un écart entre 2024 (228) et budget 2026 (300) ; migration opérateur ou forfaits ?

R. Le service des finances essaie de mieux peaufiner la répartition de ces frais d'année en année.

11010.3111.00 — Communication – achats d'équipement : quels livrables attendus et pourquoi un pic d'investissement ?

R. Remplacement de 2 panneaux d'information pour la population, dépense déjà reportée (page 55 du projet de budget, question déjà mentionnée).

11010.3185.00 — Honoraires communication : périmètre (site, réseaux sociaux, branding), critères de performance ?

R. Voir détail page 55 du projet de budget.

11010.4809.11 — Prélèvement fonds de réserve 'plaquette Blonay' (90'000 en 2024) : projet terminé ? Besoin 2026 ?

R. Le fonds a été dissous sans projet particulier (hormis le démarrage du film sur la commune), plus de fonds à disposition même si besoin en 2026.

11020.3185.00 — Journal Comm'une info – honoraires/conceptions : appels d'offres réalisés ? taux de renouvellement des contrats ?

- R. Après un appel d'offres, un contrat avec le rédacteur en chef a été établi pour une période de 5 ans en 2022, il court jusqu'au 30 juin 2027.
 - Pour le graphisme, un appel d'offre avait été réalisé en 2017. Si la ligne graphique a évolué dans le temps, la relation de confiance est maintenue.
 - En ce qui concerne l'impression, la Municipalité a décidé de confier les travaux à l'unique imprimeur établi sur le territoire communal.
-

11100.3170.00 — Réceptions & manifestations (185'000 budg. 2026) : ventilation par événement et objectifs ?

R. Voir page 55 du projet de budget pour les montants significatifs.

11100.3663.00 — Subventions vélos électriques (30'000) : nombre de bénéficiaires attendu et critères d'éligibilité ?

R. La demande annuelle est d'environ 100 bénéficiaires pour une subvention maximum de CHF 300.00. Les critères d'éligibilité sont mentionnés dans le formulaire de demande, principalement l'achat via une liste des fournisseurs agréés ayant un atelier de réparation (copie du formulaire en ligne annexée).

11100.3902.33 — Consommation propre vin communal (91'450) : traçabilité, valorisation interne et lien avec comptes 33.xxx 'Vignes' ?

R. Pour le budget, l'imputation interne de ce compte permet d'équilibrer les comptes 330... Les comptes tenant compte eux des chiffres effectifs. Toutes les manifestations, cadeaux ou dons permettent de valoriser nos vins. Les souscriptions du public aussi. La gestion extra comptable du stock est tenue par le service des bâtiments.

13000.3091.00 — Frais de formation du personnel (80'000→100'000) : plan de formation 2026, certification visée, ROI attendu ?

R. A ce stade budgétaire, c'est uniquement un montant, représentant moins de 1 % de la masse salariale qui est inscrit. Les évaluations des collaborateurs qui sont en cours, elles permettront de préciser quelles seront les formations offertes ou non pour l'année 2026. Elles doivent de toute manière correspondre à un besoin en relation avec l'activité fournie pour la commune.

13000.3185.00 — Honoraires RH (45'000→65'000 en 2025) : motifs de hausse et part de recrutement externe ?

R. Les frais de recherche de personnel sont prévus dans le compte 13000.3092.00. Ici la baisse est due au fait que le processus de recrutement d'une secrétaire-municipale adjointe a eu lieu en 2025 (mandat spécifique). Les autres frais sont les honoraires de la personne de confiance à laquelle les collaborateurs peuvent faire appel et les mesures pour la santé et sécurité au travail (MSST).

15000.3904.10 — Affaires culturelles – imputations internes frais locaux/terrains (1'112'000) : méthodologie d'imputation et bénéficiaires ?

R. La liste des imputations et bénéficiaires sera mise en circulation pour la Cofin.

15000.3512.00 — Écoles de musique / conservatoire : évolution des effectifs et des contributions 2024→2026 ?

R. Une convention lie toutes les communes de la Riviera pour la participation aux frais de financement du Conservatoire. C'est le SAI qui s'occupe du suivi et qui transmet les factures aux Communes. Nous n'avons pas de possibilité d'intervenir là-dessus, sauf de remettre en question la Convention. La convention actuelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle est disponible sur le site Internet du SAI Riviera https://www.sai-riviera.ch/index_fichiers/Page1198.htm
Jeunesse et Musique. Document annexé.

Les montants portés aux budgets sont des estimations. Pour le conservatoire, il y avait 192 élèves au 31.12.2023. Pour Jeunesse et Musique il y a 210 élèves de la région. Pour la fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) c'est un montant par habitant, ici CHF 9.50.

15100.3102.00 — Bibliothèque – achats de livres (48'300) : politique documentaire et part du numérique ?

R. Selon document annexé. Abonnement plateforme e-bibliomedia sous 3156.00 pour CHF 970.00. Question déjà soulevée.

15200.3011.00 — Centre socio-culturel Picson – masse salariale : variation 2026 vs 2025, évolution EPT et nouvelles activités ?

R. Augmentations statutaires uniquement (pour un effectif de 14 personnes).

15200.4330.00 — Recettes d'animation Picson (132'500) : hypothèses de fréquentation et tarification 2026 ?

R.

Description

3'000.00 Spectacles / Festival et manifestations socioculturelles Picson

80'000.00 Cours et Ateliers

8'000.00 Activités des seniors

3'000.00 Activités jeunes

25'000.00 Voyages et Sorties Adultes

12'000.00 Camps des jeunes

1'500.00 Activités de développement (Socioculturel TSP)

132'500.00

15200.4356.00 — Facturation à des tiers (REBSL 627'000) : base contractuelle et risques de variation en cours d'année ?

R. Refacturations des salaires et charges sociales, peu de risques de variations en cours d'année. Le REBSL a validé la répartition budgétaire 2026.

15300.3011.00 — Réfectoire – équilibre charges/recettes : mécanisme d'ajustement en cas de sous-fréquentation ?

R. C'est le REBSL qui est responsable de la gestion de cette structure.

16000.3658.00 — Office du tourisme MVT (250'000) : indicateurs de performance et retombées locales mesurées ?

R. Le site internet donne déjà quelques informations, la discussion sera ouverte en séance.

16000.4523.00 — Taxe intercommunale de séjour (30'000) : méthode de répartition et évolution des nuitées ?

R. Part fixe de CHF 10'000.00 pour notre commune + une part variable. Evolution des nuitées (2023 55 688 – 2024 55 220).

17000.3659.10 — Subventions sports communales (84'000) : critères d'allocation par club et contrôle d'utilisation ?

R. Selon directive municipale sur les conditions pour l'octroi des subventions communales en faveur des sociétés locales reconnues annexée.

18000.3517.00 — Transports publics – facture cantonale bassin 6 (1'877'000) : détail du calcul et des indexations 2026 ?

R. Détail de la répartition du bassin 6 remis en annexe.

18000.3657.00 — Ligne 215 (490'000) : évolution de l'offre (courses, amplitude) et bilan de fréquentation 2024→2026 ?

R. Voir préavis municipal n° 03-2025. Fréquentation à demander au VMCV le moment venu.

18000.3657.40 — Ligne 204 (515'250) et 211 (568'500) : nouveautés 2026 ? financement ponctuel ou récurrent ?

R. Voir préavis municipal n° 03-2025.

19000.3111.10 — Infrastructures & postes de travail IT : plan de renouvellement (cycle de vie, standards de sécurité) ?

R. Le cycle de vie des postes de travail est principalement défini par le respect des exigences minimales de sécurité imposées par le label de certification CyberSafe ainsi que par les recommandations émises par le CSIRT (Force cantonale d'intervention en cybersécurité de la DGNSI). La fin du support de Windows 10, prévue pour le 14 octobre 2025, oblige les communes à envisager deux solutions pour les postes concernés : la migration vers Windows 11 lorsque le matériel le permet, ou le remplacement des équipements devenus obsolètes. En effet, un grand nombre de postes hérités des anciennes communes ne disposent pas des performances requises ou présentent des problèmes de compatibilité avec les applications courantes, rendant leur migration vers Windows 11 impossible. Le choix a donc été fait de remplacer ces postes par des ordinateurs portables équipés de doubles écrans, une solution qui répond aux exigences de sécurité tout en offrant une plus grande flexibilité aux utilisateurs, notamment pour les séances et le télétravail. Les remplacements prévus en 2026 ont pour objectif de mettre à niveau le parc informatique et être en mesure d'effectuer de moindres remplacements à court terme.

19000.3111.30 — Logiciels—licences : rationalisation des licences et gains attendus (audit 2025→2026)?

R. La rationalisation des licences poursuit plusieurs objectifs. Elle vise d'abord à réduire le nombre d'utilisateurs se connectant via un terminal serveur (espace de travail partagé). Ce mode de fonctionnement, hérité de l'infrastructure de Blonay, n'est plus adapté en raison de problèmes croissants de compatibilité avec les applications métiers ou spécifiques aux services. Chaque modification ou mise à jour entraîne potentiellement des effets de bord impactant d'autres utilisateurs. De plus, les opérations de maintenance sur ce serveur vieillissant nécessitent des redémarrages fréquents, provoquant des interruptions temporaires de l'accès aux environnements de travail. L'objectif est donc de décommissionner ce serveur afin de privilégier l'utilisation de postes de travail individuels et de renforcer le recours aux outils collaboratifs modernes tels que Microsoft 365, Teams ou SharePoint avec le même type de licences.

19000.3111.60 — Cybersécurité (9'500 en 2026 vs 31'600 en 2025) : baisse budgétaire justifiée par quels investissements antérieurs ?

R. L'audit de sécurité CyberSafe est réalisé tous les deux ans. Pour le renouvellement en 2025, deux montants avaient été prévus au budget, l'un pour couvrir le coût de l'audit de certification, estimé à CHF 7'100, et l'autre pour financer les éventuelles mesures correctives découlant des constats de l'audit (CHF 20'000.-). Toutefois, la majorité de ces mesures ayant déjà été mises en œuvre lors de la précédente certification, et grâce à une anticipation des nouvelles exigences, les coûts de mise en conformité pour 2025 sont désormais inclus dans les prestations mensuelles du contrat d'assistance conclu avec notre prestataire informatique. En 2026, aucun audit n'étant prévu, ces montants ne devront donc pas être budgétés.

2. Finances :

- **20000.4809.10** Prélèvement fonds de réserve divers / CHF 531'000 : Dans les commentaires à la page 58, il est indiqué que, en vue du passage à MCH2 (modèle de comptes harmonisés), plusieurs fonds seront dissous, notamment le Fonds d'expropriation matérielle (CHF 200'000), le Fonds structures pour les aînés (CHF 240'000), et le Fonds pour la création de places de parc (CHF 91'000). Comment justifie-t-on la dissolution de ces fonds, dont l'objectif initial est tout autre, au profit d'un service ayant un but complètement différent ?
- R. Aucun document, hormis l'appellation du compte lui-même n'a été retrouvé pour justifier la création de ces comptes de réserve donc de leurs conditions d'utilisation. Sans règlement, avec l'application des règles MCH2, tous ces comptes auraient disparus dans un compte de réserve de politique budgétaire, et donc, n'auraient de toute façon pas été utilisés en faveur de leur objectif initial. Il est également à remarquer qu'il ne s'agit que de chiffres comptables sans équivalent monétaire. Il aurait été tout à fait envisageable de prévoir ces dissolutions de fonds de réserve dans la division 22000 "service financier".

- **21000.4050** : Que justifie l'augmentation de 20% des impôts sur successions de 1 à 1.2 Mio CHF ?
R. Mise en relation avec les comptes effectifs de ces dernières années.
- **4221** : Que justifie le doublement des intérêts actifs de 150 kCHF à 300 kCHF?
R. Mise en relation avec les comptes effectifs de ces dernières années.
- **22000.3520** : Quelle est la cause de l'augmentation du fonds de péréquation de 12% de 8.288 à 9.3095 Mio CHF ?
R. Tant pour le budget 2025 que pour 2026, ces montants représentent des acomptes basés sur des chiffres 2023 respectivement 2024. Il n'est donc pas possible de comparer cela avant le bouclage définitif des décomptes cantonaux. Plusieurs critères définissent ce montant, solidarité (fiscale), prélèvements conjoncturels (impôts ponctuels), charges particulières des villes etc... Pour pouvoir comparer ces 2 années "budgétaires" il faudrait à minima mettre les mêmes bases de calcul.
- **23000.3311** : Que justifie l'augmentation d'un tiers des amo tvx génie civil de 1.177 Mio CHF à 1.5586 Mio CHF ?
R. Voir projet de budget page 3 et 4 partie amortissements. L'écart correspond aux amortissements des nouveaux préavis votés par le conseil communal (n° de préavis se terminant par 2025 entre autres).

3. DOMAINES ET BATIMENTS

31000.3819.00	Fonds de réserve logements sociaux Q : But / raison de ce fonds de réserve ? R : Subventionner les locataires selon des barèmes internes (gestion par le service des finances), pour les bâtiments Gare 3 à Blonay et route des Deux-Villages 68 à St-Légier.
32000.3135.00	Achat de matières premières Q : Achat de plaquettes Château d'Hauteville : de quoi s'agit-il ? CHF 45'000.— R : Nous choisissons de passer par Le Groupement Forestier de la Veveyse pour obtenir les meilleurs prix de plaquettes. Leur capacité de production massive leur assure un prix de revient très concurrentiel. Et nous permet de garantir le volume de plaquettes annuelle.
32000.4355.30	Vente de copeaux Q : Vente au Château d'Hauteville selon convention CHF 40'500.--. Explication ? perte voir ci-dessus ? R : La convention sera dénoncée à son échéance car le prix des plaquettes n'est plus conforme au marché actuel.
35205.3129.10	Tirage 17 – Chauffage à distance Q : CHF 16'000 > CHF 12'000 Explication augmentation de 33% ? R : Corrélation avec les coûts effectifs 2024.
35212.4271.00	Picson – Produits des loyers Q : Nouvelle convention CHF 44'300 > CHF 68'100. Pourquoi cette nouvelle convention ? R : Nouvelle répartition de l'utilisation des locaux entre le REBSL et les activités de Picson.

3. Domaines et bâtiments

- **3512.4271** : Pourquoi la nouvelle convention entraîne-t-elle une diminution d'un tiers des produits des loyers de 68.1 kCHF à 44.3 kCHF ? **Nouvelle répartition entre l'accueil des enfants et les activités de Picson. (ratio d'utilisation).**
- **353 – Complexes scolaires** : Pourquoi les charges qui ont augmenté d'un tiers en 2025 augmentent-elles encore de 12% en 2026, notamment les frais d'entretien des bâtiments ?
- **R. Sans aller dans le détail de tous les postes concernés, on constate que des travaux ont été reportés ces dernières années et deviennent indispensables. D'autres ont été portés au budget et non dans un préavis, par exemple remplacement de l'éclairage par des leds. Le détail par bâtiment donne plus d'information sur les dépenses ponctuelles prévues en 2026.**

31000.3819.00 Fond de réserve logement sociaux

Q. Quelle est la somme actuellement disponible dans ce fonds, et où peut-on la retrouver si elle est mentionnée dans le budget ?

R. Ce montant et celui qui viendra alimenter le fonds de réserve durant l'exercice 2026, le fonds de réserve est un compte de bilan (9280.124) dont le solde se montait à CHF 162'750.00 au 31.12.2024.

Q. Quel est le rôle des sociétés Equitim pour le DDP Gare Blonay et Cité-Joiet à St-Légier-La Chiésaz ?

R. Ce sont des coopératives de logement qui sont propriétaires des murs et qui s'occupent de la gestion des locations. La commune encaisse un loyer pour la mise à disposition du terrain (DDP) et accorde ou non des subventions aux locataires en fonction de directives internes.

Q. Ces logements sont-ils suffisants pour répondre à la demande de la population, et sont-ils tous loués à des ayants droit ?

R. Les demandes d'attribution de tels logements sont plutôt rares au service des finances. Il est également constaté qu'il y a très peu de mouvements dans ces 2 bâtiments, sans vacances actuellement.

32120.3191.00 Taxe d'épuration, pour l'Alpage de la Neuve

Q. Comment justifier cette taxe de CHF 1'500 alors qu'elle n'existait pas dans les budgets précédents ?

R. L'application des nouveaux règlements sur l'évacuation des eaux polluées et non polluées ayant pris du retard, toutes les factures n'ont pas encore été établies. Toutefois, dans le cas présent, le service des finances contrôlera à qui revient de supporter cette charge (bailleur ou locataire).

33 Vignes

33010.4902.11 et 33020.4902.11 Imputation interne vin communal

Q. Ces deux postes correspondent-ils bien à la revente du vin communal acheté aux postes correspondants 33010.3131.00 et 3320.3131.00, ou s'agit-il d'autre chose ?

R. Non, ces 2 postes concernent notre propre consommation (manifestations, dons, cadeaux, jubilaires etc...), au stade budgétaire, le montant sert à équilibrer les charges et revenus, les comptes tiendront compte des montants effectifs, la différence représentant le stock. Pour la revente c'est les nature 4355 (voir mêmes questions division 1).

35000.3030.00 Cotisations AVS/AC/AI/APG

Q. Comment est-il possible qu'avec une légère augmentation des salaires AVS, les cotisations perçues soient même plus basses alors que le taux de retenue reste inchangé ?

R. C'est tout simplement un arrondi de 0.079 % sur la masse salariale.

35104.3140.00 Entretien de du bâtiment (Les Mosettes)

Q. Dans les compléments d'informations à la page 60, il est mentionné que la vidange et le nettoyage de la fosse coûtent CHF 10'000.-, indépendamment du fait que 50% de ce montant sera pris en charge par le locataire. Cette somme semble élevée. Est-ce une estimation ou un montant calculé sur la base d'un devis ?

R. C'est le coût effectif des vidanges annuelles effectuées par une entreprise.

35112.3141.00 Entretien du Bâtiment (Rte. Des deux village 74 -Restaurant)

Q. Il est indiqué dans les informations complémentaires à la page 61 que la chaudière à gaz sera remplacée pour une valeur de CHF 15'000. Avez-vous envisagé une alternative avec une pompe à chaleur, même si le prix devrait être environ le double ?

R. Ce bâtiment n'a pas été assaini et son isolation est très insuffisante. Dans ces conditions, une PAC serait inefficace : elle fonctionnerait en surcharge, avec un rendement faible et une durée de vie réduite. De plus, le coût d'une telle installation ne serait pas simplement le double, mais probablement cinq à six fois plus élevé qu'une chaudière à gaz classique, et sans tenir compte des adaptations techniques nécessaires.

C'est pourquoi nous avons retenu une solution adaptée à l'état actuel du bâtiment.

35118.3141.00 Entretien du bâtiment Route de Lally 5 - restaurant le 1209

Q. Accès chenillette CHF 17'000. Prévu à ce poste n'est il pas le montant qui a été refusé lors du dernier préavis sur ce sujet au CC? Si Oui pourquoi le mettre au budget de l'année suivante ?

R. L'accès au local de la dameuse situé sous le restaurant du 1209 est problématique vu l'obligation d'effectuer une manœuvre à 90 degrés et ceci quotidiennement.

Même avec un enneigement correct, après quelques jours d'exploitation, la machine se retrouve sur la terre et s'embourbe puis déplace cette terre dans le local puis sur le chemin reliant les pistes.

La demande de poser des poutres comme à l'entrée du local situé à la gare des Pléiades émane de la Coopérative des Pléiades et de son équipe technique. Cette demande est récurrente et apporterait une solution pratique à cet accès.

35122 Rte de Vevey 27 - Boule ferrée**35203 Chemin de Praz-Dagoud 2-** vestiaires FC

Q. Pour les locaux mis à disposition des associations, clubs, et sociétés afin d'y pratiquer leurs activités, n'est-il pas prévu d'indiquer une valeur de location (à ne pas percevoir) qui valoriserait de façon quantifiable l'action de la commune envers ces organisations ? Pourquoi aucune valeur n'est-elle indiquée ici ?

R. Toutes les imputations internes sont traitées au compte 35000.4904.10, sans distinction du bâtiment. Le détail de ces imputations sera présenté à la Cofin.

35207 Route des Deux-Villages 80 - annexe à l'auberge

L'année dernière, suite à des frais d'entretien de CHF 6'000 pour ce bâtiment, il nous a été répondu : 'Il s'agit d'estimations tenant compte d'une utilisation potentielle. Un groupe de travail a été créé pour définir le statut de ce bâtiment.'

Q. Après une année de réflexion, à quel résultat est parvenu le groupe de travail et pourquoi, mise à part ce qui figure au plan des investissements (CHF 800'000 pour 28/29) rien n'est encore indiqué dans ce budget pour la réalisation d'une fonction ou activité dans ce bâtiment ?

R. Le projet n'a pas avancé, fautes de ressources financières pour le mener à bien.

35209.3141.00 Chemin de Pangire 11 – vestiaire & buvette FC

Q. Pouvez-vous nous rappeler brièvement en quoi consiste la convention de CHF 20'000 avec le FC ?

R. C'est une convention qui prévoit l'exécution de menus travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation ainsi que du marquage des terrains par le FC St-Légier en contre-partie du versement d'une somme de CHF 20'000.00 annuelle.

35221. Route de deux villages 45- Maison de commune

L'une des questions de la première année de cette législature était le rachat du bâtiment de la commune : même si la situation budgétaire actuelle est ce qu'elle est, mise appart ce qui figure au plan des investissement (CHF 9'000'000 pour 2029) rien ne semble bouger sur ce point. Nous sommes toujours de braves locataires qui assumons même les charges d'entretien du bâtiment que nous louons.

Q. Pouvez-vous nous en dire plus sur la progression de vos démarches et l'impact financier pour notre commune ?

R. Réponse donnée oralement.

4. TRAVAUX**43010****Entretien lourd des routes**

Q : Aucun budget entretien prévu en 2026 ? Tout dans investissements ?

R : Ces comptes ne sont utilisés que pour des coûts effectifs concernant des préavis votés avant fusion à St-Légier-La Chiésaz. L'entretien courant est au poste 43000.3142.00, pour le surplus en effet, la Municipalité passera par des préavis.

44010**Places de jeux et de délassement**

Q : Entretien des places de jeux annoncés au CC ? Dans investissements CHF300

R : C'est une estimation pour contrôler toutes les places de jeux communales et pas uniquement celle de l'Ancien-Stand à Blonay.

45010.4812.00**Prélèvement fonds de réserve**

Q : CHF 243'360 Apurement ?

R : Non, s'agissant de comptes affectés, le résultat, positif ou négatif doit être attribué ou prélevé dans un fonds de réserve défini, dans le cas présent, les revenus ne couvrant pas les charges, on doit prévoir un prélèvement au fonds de réserve "déchets".

4. Travaux**41 Urbanisme et travaux****41000.3156.00 Maintenance informatique**

Q. Une baisse de CHF 5'000.- par rapport au budget 2025. Pour quelle raison ?

R. Le budget 2026 reprend poste par poste les besoins estimés, ci-dessous, le budget 2025 détaillé pour comparaison.

5'000.00 Achats de données

20'000.00 Développement SIT, C2C, Cartoriviera, QGIS

25'000.00 Maintenances et licences programmes

27'000.00 Orthophotos et 3D

77'000.00

41000.3185.00 Honoraires & frais d'expertises

Q. Mandats spécialisés CHF 150'000, Honoraires spécialisés 80'000.- et en quoi consistent les mesures du plan d'action Cité énergie pour CHF 89'000.-. Merci de donner le détail.

R. Durabilité :

Objectifs : poursuivre la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique mise en place dans le cadre de la labélisation Cité de l'énergie et respect des obligations légales cantonales qui imposent aux communes de se doter de plans d'actions avec objectifs à horizon 2030, 2040 et 2050 intégrant également le thème de l'adaptation aux changements climatiques.

Les projets budgétés ont pour but d'avancer dans la réalisation des objectifs et sont liés aux thèmes suivants : énergie, adaptation aux changements climatique, biodiversité et mobilité.

Exemples de projets prévus :

- **Écologement** : accompagnement des locataires pour les bons gestes et bons réglages pour une économie d'énergie dans leur logement.
- **Dring Dring** : projet d'intégration du réseau Dring Dring pour la livraison de courses à vélo pour la population.
- **Vélos en libre-service (VLS)** : participation à un projet « Riviera » pour l'implantation d'un système de VLS sur le territoire communal.
- **Poursuite du programme "Commune ouVerte"** : but amélioration de la végétalisation urbaine et création de corridors écologiques sur les parcelles communales.
- **Actions d'informations, sensibilisation et soutien** de la population dans les thèmes de l'énergie, de la mobilité et de la biodiversité.
- **Projets pour développement des énergies renouvelables** : développement des RCP/CEL (si pertinent) sur le territoire communal, poursuite analyse projet de valorisation de biomasse, etc..
- Poursuite étude végétalisation et réaménagement du site scolaire du Clos-Béguin.

Aussi, sous réserves de certaines conditions, une aide financière cantonale d'un montant maximum de CHF 20'000.- (probablement moins) pourrait être octroyée à la commune pour la réalisation de projets.

Mandats spécialisés :

150k CHF – Mandats d'études spécialistes : il s'agit des honoraires effectués par des spécialistes externes dans la police des constructions, les travaux et infrastructures et en aménagement du territoire, par exemple le contrôle des dossiers énergétiques, des dossiers en protection incendie, les conseils en termes de gestion des évacuations des eaux claires/usées ou eau potable, les installations électriques, le conseil en aménagement du territoire, etc.,

Honoraires spécialisés :

80k CHF – Professionnels juridiques : il s'agit des mandats transmis aux avocats conseils dans le cas de litige, opposition, recours ou simplement pour des avis de droit.

41000.3528.00 Inspectorat du travail et des chantiers

Q. budget 2025 et 2026 = CHF 42'000.- , compte 2024 CHF 30'223.- pourquoi une telle différence ?

R. On ne peut comparer les comptes et les budgets, le coût de l'inspectorat des chantiers étant directement corrélé au nombre de chantiers sur la commune.

41000.4519.00 Subvention Cité de l'énergie - Narcisses

Q. Pourquoi une différence de CHF 10'000.- entre budget 2025 et 2026, alors que les comptes 2024 mentionnaient un revenu de CHF 11'308.-? Merci de donner le détail.

R. Le projet des Narcisses est terminé en 2025, donc la subvention y relative de CHF 7'000.00 n'a pas été reconduite pour 2026.

43 Voirie et routes**43000 Voirie et route****43000.3111.00 Achat de mobilier, machines et équipement de bureau**

Q. Pourquoi une différence de CHF 1'000.- entre budget 2025 et 2026, alors que les comptes 2024 mentionnaient une charge que de CHF 894,30.-? (quelle dépense à part des tablettes) Merci de donner le détail.

R.

2'000.00 Divers pour bureaux et locaux

1'200.00 Tablette pour CartoRiviera

800.00 Informatique, divers

4'000.00 Total

43000.3142.00 Entretien du réseau routier

Q. Pourquoi une telle différence entre les deux derniers budgets et les comptes 2024 soit ~ - CHF 546'599.-

R. L'entretien lourd des routes, précédemment porté au budget fera l'objet dorénavant de préavis annuels dont les coûts pourront être amortis sur une durée de 40 ans en général.

43000.3185.00 Honoraire et frais d'expertise

Q. Pourquoi une telle différence entre les deux derniers budgets et les comptes 2024 soit ~ - CHF 75 000.-

R. En 2024 ont été comptabilisées les dépenses suivantes :

a) honoraires travaux urgents route de Pré-au-Blanc CHF 27'963.00

b) Projet « Bio Suisse » CHF 10'000.00

c) Honoraires chemins communaux CHF 34'990.00

Ces dépenses étant ponctuelles.

43000.4356.00 Facturation de services à des tiers

Q. Pourquoi une telle différence entre les deux derniers budgets 2025/26 et les comptes revenus 2024 soit ~ CHF 40'000.-

R. Ces CHF 40'000.00 ont représenté en 2024 des participations ponctuelles de tiers (voir préavis sur les comptes 2024).

43020 Eclairage public**43020.3163.00 Location éclairage Noël**

Q. Pourquoi une telle différence entre les comptes budgétaire 2026 CHF 1'000.-, 2025 CHF 20'000.- et les comptes revenus de CHF 41'085.-? Merci de donner le détail.

R. Pour 2026, il s'agit uniquement de la location d'un boîtier d'alimentation, les éclairages ayant été achetés.

43040 Patrimoine arboré**43040.3134.00 Achats de plants (arbres)**

Q. Pourquoi la somme de CHF 23'500.- relative au préavis 6/2025 entretien du parc de la Chiésaz est imputée dans un compte budgétaire ?

R. Selon décision du conseil communal en date du 28 mai 2025, montant octroyé réduit à CHF 900'000.00 en lieu et place de CHF 947'500.00.

43040.3185 Analyse – conseils - mandat externe

Q. La somme de CHF 3'000.- supplémentaire correspond à quel futur mandat. Merci de donner le détail.

R.

3'000.00 Ecologie de l'arbre en milieu urbain

5'000.00 Mandats externes

5'000.00 Suivit du concept SPB surfaces de promotion de la diversité

13'000.00

44 Parcs, promenades et cimetières**44000 Terrains de sports****44000.3115.00 Achats machines et véhicules**

Q. A quoi correspond la dépense de CHF 24'000.-. Est-ce un remplacement d'une machine, si oui, laquelle ?

R. Il s'agit d'un agrégat pour l'entretien du nouveau terrain synthétique.

44010 Place de jeux et de délassement**44010.3145.00 Entretien et aménagement**

Q. Un préavis sera établi pour le remplacement de plusieurs installations et aires de jeux. Selon les normes en vigueur, comment et qui effectue le contrôle visuelle quotidien, le contrôle trimestriel et annuel et qui établit le procès-verbal avec une fiche de contrôle par place de jeux, une personne est-elle formée comme « Agent de sécurité ». Si ce travail est mandaté, ce montant de CHF 25'000.- est-il suffisant eu égard des responsabilités de la commune auprès de tiers ?

R. Effectivement, le service effectue un contrôle mensuel avec contrôle visuel et fiche de contrôle par place de jeux.

Un collaborateur est effectivement formé à cette tâche.

Une fois par année, un contrôle externe « en profondeur » est effectué par une entreprise spécialisée.

44100 Service des parcs et jardins**44100.3115.00 Achats de véhicule, machine, matériel**

Q. Le remplacement du véhicule Piaggio CHF 50'000.- paraît importante, s'agit-t-il d'un nouveau véhicule électrique ou autre ?

R. Ce véhicule est prévu pour remplacer une camionnette en fin de vie. Il n'y aura pas de véhicule supplémentaire.

44110 Cimetière de St.-Légier**44110.3145.00 Entretien**

Q. Pourquoi le remplacement du portail pour le montant de CHF 18'000.- doit être effectué. Merci de donner le détail.

R. Les deux piliers de l'entrée du cimetière sont fendus et menace de tomber. Le mur étant protégé, nous devons passer par un spécialiste de la restauration.

Ils seront malheureusement changés vu leur état. Les espaces publics participeront aux travaux de fouille, préparation, etc. afin de limiter les coûts.

45 Traitements des ordures ménagères et des déchets**45000 Traitement des ordures ménagères****45000.3901.62 Prestations internes main d'œuvre Ofpop**

Q. Quelles sont les prestations pour les nouveaux habitants, sacs bleu et ... Merci de donner plus de détails.

R. La remise des sacs aux nouveaux habitants, la gestion des cartes d'accès aux déchetteries, l'exonération de la taxe d'entente avec le service des finances, la communication à la population etc.

45010 Déchetteries et mini centre de tri**45010.3141.00 Entretien centres de tri**

Q. Pourquoi une augmentation de CHF 16'500.- par rapport au budget 2025, alors que les dépenses 2024 sont de CHF 17'310.- ? Merci de donner plus de détails.

R. Installation d'une vidéo-surveillance sur les 2 sites.

45010.3154.00 Entretien – nettoyage moloks

Q. Comment expliquez-vous que le budget 2025 et 2026 présente une somme de CHF 30'000.- alors que les dépenses 2024 se montent à CHF 1'022,47 ? Merci de donner le détail.

R. Le travail était précédemment exécuté par les services communaux. Depuis 2025, il a été décidé de mandater une entreprise pour respecter au mieux les directives en vigueur (environnement, execution, sécurité etc...).

45010.3182.00 Frais de téléphone

Q. même question que l'année précédente. Pourquoi la somme au budget de CHF 6'000.- alors que les dépenses 2024 sont de CHF 2001.-

R. Abonnement de vidéo-surveillance depuis 2025 à CHF 4'500.00.

45010.3901.20 Prestations internes Sfin

Q. Pourquoi s'agissant de prestations internes le montant figure comme charge ? Merci de donner une explication complémentaire.

R. Gestion de la facturation et du contentieux des factures de taxes déchets particuliers, entreprises et résidences secondaires (voir page 68 du projet de budget).

45010.3901.43 Prestations internes voirie

Q. Dito idem ? Merci de donner une explication complémentaire.

R. Nettoyage des écos-points (voir page 68 du projet de budget).

460 Réseaux d'égouts et épuration**46000.3181.00 Frais de port & divers**

Q. Comment expliquez-vous que le budget 2026 est le double de 2025 (CHF 2'500 / 5'000.-) alors que les dépenses 2024 se montent à CHF 552.73 ? Merci de donner une explication.

R. La facturation de la taxe d'épuration doit normalement s'effectuer en 3 temps, 2 acomptes et un décompte. Ceci n'a pas été possible ces dernières années. Il est également possible que l'imputation des frais postaux relatifs à ces envois n'ait pas été comptabilisée dans le bon compte.

46000.3901.20 Prestations internes Sfin

Q. Pourquoi s'agissant de prestations internes le montant figure comme charge ? Merci de donner une explication complémentaire.

R. Gestion envoi facturation et contentieux (voir page 68 du projet de budget).

46000.3901.41 Prestations internes SUT

Q. Dito idem ? Merci de donner une explication complémentaire.

R. Gestion de la saisie des informations pour la facturation (voir page 68 du projet de budget).

47 Cours d'eau, rives et ports**47000 Dépotoirs et cours d'eau****47000.3147.00 Entretien des dépotoirs et des cours d'eau**

Q. Ràs

Questions diverses :

Q. Le service des forêts doit momentanément baisser la production de bois pour des questions de stockage. Quelles sont les difficultés rencontrées ?

R. Le service des foêts a surproduit du bois de feu pour anticiper une baisse future des coupes de feuillus due au changement climatique, et au futur projet d'amélioration du stockage, garantissant ainsi les livraisons à la population. Le Stock accumulé est sécurisant, mais son état de conservation n'est pas satisfaisant. Un nouveau concept de stockage pour optimiser l'espace et la qualité du bois va être développé. Ce projet fait face à des blocage logistique et règlementaire qui nécessitent l'intervention et des réponses du canton.

Q. La location d'un robot de tonte permettra de lutter contre les adventices, quelles sont les terrains affectés à cette méthode et à quelles fréquences sont les tontes ? (page 25)

*R. Dans un premier temps, le robot de tonte sera affecté au terrain À.
Un robot tourne la nuit, 3-4 fois par semaine, dépendant de la saison.*

Q. Récapitulation par services : Travaux → quelle explication entre la différence de plus de 3 millions entre les cpte 2024 et le budget 2026 ?

R. il s'agit des dépenses thématiques qui n'existent plus depuis la NPIV en 2025.

- **41000.3185** : En quoi consistent les mesures du plan d'action Cité énergie pour 89 kCHF, ainsi que les mandats spécialisés pour 150 kCHF et les honoraires spécialisés pour 80 kCHF ?
- *R. Réponses déjà données.*

5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES

58020.3652.00

Entretien Eglise catholique

Q : Pourquoi salaires et indemnités compris dans ce compte / charges sociales ?

R : C'est une participation versée à la communauté catholique comprenant tous les frais mentionnés en page 69 du projet de budget. La commune n'est pas l'employeur.

5 Instruction Publiques et Cultes

50000.3011.10 Traitement personnel santé 43'200 26 vs 33'900 en 25 ?

R. le budget 2026 tient compte de la mise à jour des informations en fonction des coûts effectifs, conseillère école-famille, médecin scolaire et prophylaxie dentaire.

50000.3011.20 Traitement personnel patrouille 50'000 26 vs 35'000 en 25 ?

R. Cette activité a été réévaluée et correspondant aux chiffres effectifs 2024.

51000.3011.20 Traitement intervenants externes 10'000 26 vs 0 25 ?

R. Anciennement compris en 51000.3011.00, soit accompagnants pour les camps, cuisiniers, cours facultatifs et devoirs surveillés.

51000.3170.10 Promotions, repas de fin d'année 22'590 26 vs 14'800 en 25

Y compris apéro promotions (N'y en avait-il pas en 25 ?

R. Il n'y avait pas de montant attribué spécifiquement pour la cérémonie des promotions, un montant de CHF 7'000.00 a été ainsi rajouté en 2026.

58000.3011.00 Entretien bâtiment Eglise la Chiésaz

58010.3141.00 Entretien bâtiment Chapelle St-Antoine

58020.3652.00 Entretien église catholique

Q. Pourquoi l'entretien de ces bâtiments figure-t-il sous "Instruction publique et culte" plutôt que dans le chapitre "Domaine et bâtiment", comme c'est le cas pour les écoles.

R. Le plan comptable sera revu pour le budget 2027 avec MCH2.

Question dicastère 06 Police

- 1) En page 11 du préavis on parle d'une somme de 4'139'552 alors que le budget indique 3'893'500.-. Quel est le bon chiffre ?
 - Le montant de CHF 3'893'500.- comprend aussi la facture policière cantonale. Pour Police Riviera, il s'agit de CHF 3'389'000.- en chiffres ronds
 - Pour la page 11 du préavis, il s'agit de l'ASR (à ne pas confondre avec Police Riviera, puisque la police n'est qu'un des 5 services de l'ASR...). Il faut donc ajouter le coût de Police Riviera ci-dessus, avec le SDIS et l'ORPC pour obtenir le montant de CHF 4'140'000.-
- 2) 61000.3180.00 la prestation pour le stationnement équivaut au rentrée. Ne faut-il pas la supprimer tout simplement ?
 - Puisqu'il s'agit d'un budget, il est intéressant de pouvoir la laisser, en espérant qu'au moment des comptes, les produits dépassent la charge... ce qui a été le cas en 2024.
 - Il n'est pas possible de compenser une charge et un produit (CO)
- 3) De combien est l'entrée des horodateurs ? ou ce montant est-il mis dans les comptes ?
- 4) Pour info le gain pour 2024 était de 25'000.- et 40'000.- pour 2023.

Cette prestation implique beaucoup de mécontentement pour quasi rien !

- Compte 43000.4272.00, budget 2026 = CHF 290'000.00 de recettes
 - Cet avis n'engage que la CoFin. Au moment où des travaux conséquents sont en cours sur notre Commune et où il faut tenter de réguler autant que faire se peut le trafic proche des écoles, il est important que nous puissions montrer aussi une certaine volonté de faire respecter nos règlements...
- 5) 61000.3511.00 jusqu'à quand est-elle prévue ? a-t-on des informations de la part du canton ? peut-on en demander ?

R. Il n'y a pas de fin prévue. Cela correspond aux tâches dédiées à la Police cantonale (p.ex. toutes les tâches d'enquêtes pénales) et pour lesquelles les polices communales n'ont pas l'autorisation d'intervenir.

Cela fait clairement partie de la négociation qui a eu lieu sur la répartition canton-communes et la péréquation.

Pour mémoire, nous avons (enfin...) pu bénéficier d'une diminution de charge de l'ordre de CHF 500'000.-.

- 6) 62000.4659.00 l'explication (p.69) que vous donnez n'est pas claire, pourriez-vous la développer « enseignement division 15200 » ?

R. Il y a une coquille, c'est anciennement qu'il faut lire. Ce revenu et les charges y relatives étaient anciennement dans la division 15200 « Picson ».

7. SECURITE SOCIALE

7000

Agence AAS

Q. Rien n'est prévu au budget 2026 : N'y aura-t-il donc plus d'agence dans notre commune, ce qui signifierait également la fin de ce service à la population ?

R : Le service à la population est garanti, d'autres informations suivront.

71000.3189.00
71000.4359.00

Achat abonnement de piscine
Vente abonnement de piscine

Ces deux comptes sont-ils liés ? S'agit-il des mêmes abonnements. Si oui, pourquoi une perte ?

R. C'est une prestation offerte à la population avec un tarif réduit par rapport aux coûts facturés par Montreux.

71000.3189.00

Frais plan canicule

Q : Explications Prestations proposées par la Poste ??

R : Pour le plan canicule, une convention a été passée avec la Poste pour effectuer les téléphones et visites à domicile en lieu et place du personnel de la maison Picson qui n'a pas les ressources suffisantes à disposition pendant la veille caniculaire

71000.3525.20

REBSL

	Budget 2026	Evolution B26vsB25	Budget 2025	Evolution B25vsCptes 2024	Comptes 2024	Budget 2024	Evolution Cptes 2024vs Cptes 2023	Compte 2023
Accueil en milieu familial	571 400,00 CHF	8,04%	528 900,00 CHF	-7,62%	572 536,34 CHF	479 000,00 CHF	30,94%	437 235,96 CHF
Petite Ecole	140 400,00 CHF	6,77%	131 500,00 CHF	3,77%	126 725,61 CHF	138 000,00 CHF	3,19%	122 812,66 CHF
Pain d'épice	932 500,00 CHF	0,78%	925 300,00 CHF	25,83%	735 337,13 CHF	1 023 000,00 CHF	-15,32%	868 396,55 CHF
Boîte Verte	869 900,00 CHF	-0,75%	876 500,00 CHF	9,42%	801 036,53 CHF	862 500,00 CHF	-0,32%	803 636,16 CHF
Picson	425 500,00 CHF	1,07%	421 000,00 CHF	6,07%	396 921,11 CHF	440 000,00 CHF	-3,04%	409 370,64 CHF
Fourchette Rouge	636 500,00 CHF	6,88%	595 500,00 CHF	14,38%	520 615,49 CHF	560 000,00 CHF	-0,15%	521 394,51 CHF
Grand Pré	482 300,00 CHF	2,03%	472 700,00 CHF	12,79%	419 090,04 CHF	426 000,00 CHF	4,31%	401 783,28 CHF
Oxybulles	564 600,00 CHF	-4,60%	591 800,00 CHF	-1,03%	597 964,40 CHF	575 000,00 CHF	29,88%	460 396,22 CHF
Accueil Pic-nic		-100,00%	80 000,00 CHF	34,83%	59 335,96 CHF	58 500,00 CHF	2,14%	58 093,65 CHF
Accueil Kids & Co Granchamp	247 500,00 CHF	6,68%	232 000,00 CHF	16,25%	199 574,71 CHF	213 500,00 CHF	6,66%	187 120,19 CHF
CVE Les Vignes	562 000,00 CHF	19,07%	472 000,00 CHF			385 500,00 CHF		
Le Réfectoire	197 500,00 CHF	9,12%	181 000,00 CHF	111,25%	85 682,15 CHF	175 000,00 CHF	125,14%	38 057,60 CHF
UAPE Les Vergers	663 000,00 CHF	74,11%	380 800,00 CHF	3708,00%	10 000,00 CHF			694,45 CHF
UAPE Les Vacances (Foirucchette rouge)	124 900,00 CHF							
	6 418 000,00 CHF	8,98%	5 889 000,00 CHF	30,15%	4 524 819,47 CHF	5 336 000,00 CHF	5,01%	4 308 991,87 CHF
	529 000,00 CHF		1 364 180,53 CHF		215 827,60 CHF			
	8,98%		30,15%		5,01%			
Augmentation coûts Cptes 2023 vs Budget 2026	2 109 008,13 CHF	48,94%						

Au vu de l'augmentation importante et constante des coûts de ce poste, est-il possible d'avoir des informations sur

- **L'évolution** du nombre de places mises à disposition
- **L'évolution** du nombre des enfants pris en charge
- **L'évolution** de la part prise en charge par les parents
- Dispose-t-on d'une situation sur les besoins encore nécessaires ?
- Une simulation des besoins à moyen terme est-elle à l'étude ?
- La situation de nos finances permet-elle d'envisager de nouveaux projets ?

71000.3665.40

Prises en charge des taxes forfaitaires

De quelles taxes s'agit-il et quels en sont les bénéficiaires ? Y a-t-il un règlement ?

R. Taxe sur les déchets, oui, selon directive communale sur les déchets soit articles 4.3, 4.4 et 4.5, enfants en bas âge, faibles revenus et indications médicales.

- 7) 65000 SDIS Riviera pourquoi cette augmentation on est à 35.46frs7hab. vs 28.77 en 2024 et plus ou moins la même somme en 2023.

R. Il faut bien entendu différencier les montants aux comptes et ceux au budget. Dans le budget 2026, il y a notamment l'acquisition d'un nouveau véhicule

Voici ci-dessous les explications qui sont données dans le préavis du budget de l'ASR

- 6.4.8 Service 650 (SDIS)
- Plusieurs postes du budget SDIS connaissent des ajustements expliqués ci-dessous :
- Compte 650.3066 PCV (Frais de subsistance) : budgété à CHF 67'280, ce montant est jugé cohérent avec les dépenses effectives de 2022 (CHF 64'200) et 2023 (CHF 63'200), malgré un montant 2024 plus bas. Cette baisse en 2024 est due à une sous-utilisation de la participation pour le repas annuel et à une surévaluation des besoins pour les instructions de permanence.
- Compte 650.3091 PCV (Frais de formation du personnel) : l'augmentation importante par rapport aux comptes 2024 (+31 %) s'explique par le report d'une formation auprès de la société CIMO, initialement prévue en 2024.
- Compte 650.3111.01 PCV (Achat matériel informatique) : il a été décidé de ne pas renouveler les ordinateurs comme prévu initialement en 2024, leur état étant jugé encore fonctionnel pour un an ou deux. L'UTLI a potentiellement reporté ces remplacements. Le montant inscrit au budget est donc bien supérieur à celui des comptes 2024.
- Compte 650.3141 PCV (Entretien bâtiments) : le budget 2026 inclut l'acquisition et l'installation d'un lave-bottes pour la caserne de Vevey, ainsi que des serrures électroniques supplémentaires.

- 8) Cette participation peut-elle être amendée ?

R. Non, Le budget est validé par le Conseil intercommunal et c'est éventuellement au sein de ce cénacle que des amendements pourraient avoir lieu.

- 9) 66000 ORPC 24.77 vs 22.68 en 2024. C'est une différence de presque 20'000.- chaque année sur les comptes. Pourquoi cette hausse constante ?

Pourquoi la sommes du budget est-elle quasi de la moitié moins par rapport aux comptes 2024 ? on voit le bout du tunnel ?

R. Voici ci-dessous les explications qui sont données dans le préavis du budget de l'ASR

6.4.9 Service 660 (Protection Civile - PCi)

Les principales évolutions pour la PCi sont justifiées ci-dessous :

- Comptes du groupe 311 PCV (Achats) : l'augmentation de +50% par rapport au B2025 est liée à l'adaptation de l'infrastructure de Vevey Saint-Martin (serrures électroniques, tableaux blancs, mobilier) pour accueillir une troupe de 120 personnes.
- Compte 314 PCV (Entretien bâtiments) : le passage de CHF 0 à CHF 10'000.- est également lié à l'infrastructure précitée, pour la création d'un réseau internet nécessaire à l'engagement.
- Compte 3185 PCV (Honoraires) : maintenu à CHF 2'000.-, ce montant est destiné au support externe pour les formations des cadres professionnels et de malice.
- Compte 3193 PCV (Cotisations) : l'augmentation à CHF 2'500.- (par rapport à CHF 0.- dans les comptes 2024) est due à l'inscription de l'ORPC auprès de la Fédération suisse de la protection civile, qui facture une somme de 2,5 centimes par année et par habitant.
- Il est bon d'indiquer aussi que le Conseil d'Etat a signé un décret qui supprime la participation du Canton aux soldes journalières des astreintes et astreints, et ceci rétroactivement au 1^{er} janvier de cette année... Il s'agissait de CHF 15.- par jour sur un montant de CHF 30.-, les CHF 15.- supplémentaires étaient à charges des communes. Nous devons donc supporter l'entier des CHF 30.- et cette différence, de l'ordre de CHF 50'000.- au total n'a pas pu être intégrée dans le budget de l'ASR.

8 – Services industriels (page 52/76)

Serait-il possible d'avoir le détail pour

81000.3121.00 Achat et consommation d'eau

R. Il s'agit de l'achat à la Ville de Lausanne et du SIGE. C'est bien entendu une estimation. La facturation de la Ville de Lausanne se présente en 2 parties, part fixe quelle que soit la consommation (CHF 22'600.00) et une part variable avec un tarif été et un tarif hiver (CHF 0.70 m3 et CHF 0.80 m3).

Rapport de la Municipalité

Questions générales Préavis

- 1) En page 20 du préavis, vous parlez de « correction indemnité reçues de la Municipalité et diminution de la facturation du journal Comm'une info »
 Dans les commentaires de la page 20 et 21 sous Municipalité et Comm'une info vous ne fait pas de commentaires.
 Peut-on avoir une explication plus approfondie de ses commentaires ?
 R. Les indemnités perçues par les membres du collège municipal ont été réduites tenant compte du fait qu'avec la nouvelle législature, notre commune pourrait peut-être ne pas être représentée dans les mêmes associations ou conseils d'administration actuels (ASR-SIGE-MOB-VMCV etc.), voir commentaire page 54 du préavis.
 Pour le Comm'une info, nous avons constaté que les annonces payantes avaient été surévaluées ces dernières années (compte 11020.4356.00).
- 2) Les revenus du patrimoine en page 19 sont en baisse si on les compare aux comptes 2024. Qu'est-ce qui explique cela ?
 R. Il n'est pas possible de comparer les chiffres 2024 avec le budget 2026. La nouvelle péréquation intercommunale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, voir poste 45 (-CHF 9.6 millions) et les prélèvements aux fonds de réserve (- 5.2 millions).
- 3) En page 17 vous annoncez des amortissements pour 6'474'175.- si on additionne les amortissements de l'annexe on arrive à 6'174'175.- pourquoi cette différence de 300'000.- ?
 R. Compte 21000.3301.00 qui représente les corrections fiscales accordées par l'administration cantonale des impôts (ACI) et qui représentent un élément financier et non comptable
- 4) Dans le tableau des amortissements vous annoncer 55'000.- d'amortissement sur 10ans pour des véhicules ! pouvez-vous nous donner une explication ?
 R. Voir réponse ci-dessous.
- 5) A-t-on acheté pour 550'000.- de véhicule à St- Léger en 2017 et 2019 ?
 Préavis 06/2017 CHF 450'000.00
 Préavis 18/2019 CHF 212'500.00
- 6) Dans le tableau des emprunts, l'emprunt de 5 mio. de septembre a-t-il été reconduit ?
 R. Un emprunt de 5 millions a été reconduit de septembre 2025 à mars 2026, mais d'autres ont pu être remboursés.

- 7) Pouvons-nous avoir le total des emprunts du budget précédent pour comparaison svp ?
R. Ce document sera fourni en séance. Ces 2 annexes ne comprennent pas les emprunts à court terme (moins d'une année), qui représente environ 10 % de la dette financière totale.
- 8) Il manque des totaux dans votre tableaux des plans d'investissement.
R. Réponse donnée par oral par Mme Lisé le 27.10.2025. (total par dicastère, plus par page).
- 9) La Muni nous a toujours parler d'un montant moyen de 15 mio. par ans.
 On en est bien loin d'après les chiffres. Et si on compare aux amortissements on dérape carrément. Pour 2026 la tableau est-il définitif ? chaque projets vont-ils être présentés sous forme de préavis ou allez-vous encore réduire les ambitions ?
R. La discussion sera ouverte en séance.

Général

Page 4 : Il est expliqué que les projections de recettes ont été ajustées, la fin de l'effet rattrapage COVID prise en compte. Pourtant avec un taux d'imposition diminué de 1 %, les recettes fiscales (revenu, fortune) présentent une augmentation. N'est-ce pas trop optimiste ?
R. La Municipalité est confiante quant aux chiffres portés au budget 2026.

Le budget fait abstraction de l'augmentation de la TVA et de l'augmentation des charges sociales. Ne serait-il pas judicieux d'en tenir compte ?

R. l'augmentation de la TVA n'a pas été validée par les Chambres fédérales, les charges sociales non plus. Les coûts, sur les comptes concernés ne devraient pas être significatifs en pourcentage de nos charges (voir texte du budget page 5).

Le plan des investissement 2026 tient-il compte de la priorisation des investissements prônée notamment par BDO ?

Quelle incidence des investissements prévus sur l'endettement ?

R. Une présentation BDO sera faite le lundi 27 octobre pour la Cofin.

A ce stade, le report de certains des investissements peut-il encore être envisagé ?

R. La Municipalité est tout à fait consciente de la nécessité de prioriser les investissements, ce qui sera pris en compte lors de l'établissement des futurs préavis.

2.Présentation de la municipalité

Des prestations renforcées dans les domaines prioritaires

Est-ce nécessaire de développer l'accueil de jour des enfants en 2026 en visu des restrictions dans le domaine du travail (Nestlé) et financière ? La demande sera-t-elle aussi importante qu'aujourd'hui ?

R. la planification de la demande selon préavis municipal n° 12-2023 reste d'actualité à ce jour. Une possible réduction de l'accueil de jour des enfants ne peut être liée uniquement aux seules décisions d'une entreprise internationale, dont la portée sur la Riviera ne nous est pas encore connue. Bien entendu, la Fondation reste très attentive à la situation.

CHF 2 millions sur deux ans. De quelles années parles-t-on ?

R. Comptes 2024 CHF 4.5 millions, budget 2026 CHF 6.4 millions

Gestion rigoureuse appuyée par une réserve stratégique

Bénéfices 5,3 millions sont-ils versés intégralement dans les comptes 2026 ?

R. Il s'agit uniquement du report de capital au 31.12.2024, ce montant sera impacté par le résultat 2025 (à la hausse ou à la baisse) C'est un montant comptable qui permettrait d'absorber le déficit 2026, cas échéant.

3. Eléments clés

3.1 Contexte économique général

- La nouvelle des licenciements de Nestlé va changer la donne. Comment pensez-vous réagir ?
R. A contrario de la Ville de Vevey qui espère que la perte de revenus fiscaux des collaborateurs de Nestlé soit compensée par l'impôt à la hausse sur le bénéfice de la société, il n'est pas possible pour nous de chiffrer la perte fiscale qui pourrait nous impacter. La gestion de la Municipalité restera de toute façon rigoureuse.
- Augmentation de la TVA (0,7) non validée ? R. pas à l'heure de boucler notre préavis.
- Report de charges du ct de VD ? R. l'union des communes vaudoises (UCV) travaille activement à la défense des intérêts des communes vaudoises, il ne nous est pas possible de chiffrer à ce jour, les effets sur les comptes communaux.

3.2 Taux d'imposition

- Baissé d'1/2 % l'année passée (67,5) ne faudrait-il pas le remonter à – au minimum 68 – voir 68,5% vu la situation compliquée avec le canton ?

R. L'arrêté d'imposition a été validé par le conseil communal pour 2 ans soit 2025 et 2026. Une mise à jour de cette planification sera effectuée au printemps 2026 avec les chiffres des comptes 2025 bouclés et les effets de report de charges du Canton voir de la Confédération. Il sera alors plus aisé d'estimer les besoins communaux en matière de taux d'imposition.

Charges totales

Il faudra trouver plus de 4 millions supplémentaire pour 2026 ??? (CHF 74 845 180.00 en 2025 vs 79 163 305.00 en 2026, différence de 4 318 125 !

R. Dans ce calcul, il faut tenir compte de l'augmentation des coûts des transports publics urbains (+ CHF 0.5 million) qui sera subventionnée à raison de 60 % dans le cadre de la péréquation et des imputations internes pour la mise à disposition des salles communales aux sociétés locales pour plus de 1 million (écriture compensée par un revenu du même montant), la seule analyse des totaux de charges et de revenus n'est pas suffisante.

Que veut dire la cohésion sociale 12 263 000.00 2026 vs 11 304 000.00 2024. (diff= 959 000.00)

R. On ne peut comparer la cohésion sociale entre les comptes 2024 et le budget 2026, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) étant entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Pour 2024 la cohésion sociale s'est montée à CHF 13'846'862.80 soit + 1'583'862.00. Cela concerne notre participation aux postes suivants :

- a) Prestations complémentaires à domicile et hébergement
- b) Assurance-maladie
- c) Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage
- d) Subventions et aides aux personnes handicapées
- e) Prestations pour la famille et autres prestations sociales
- f) Bourses d'études et d'apprentissage

Charges Intercommunales et de péréquation :

Participation VMCV 1 601 850 en 2026 vs 1 146 500 (diff 455 350) 2024 1 032 144

Différence totale de 2,5 millions

Ces lignes n'apportent que très peu à Blonay Saint-Légier.

R. Une analyse de la fréquentation est nécessaire ! L'administration des VMCV nous donnera la fréquentation des nouvelles lignes, sachant que les passagers peuvent prendre plusieurs mois pour prendre de nouvelles habitudes.

3.3.2 Transport publics

Traffic régional de voyageurs TRV CHF 22,6 moi dont 30% communes

Des optimisations financières sont encore possibles... ??? LESQUELLES

Aucun profit pour notre commune !!!!!

Pas de trams à Blonay !!! ni de métro m2 m3R.

R. Attention, les commentaires mentionnés en page 10 concernent l'ensemble des lignes du canton. Pour notre commune, seules les lignes du bassin 6 ont un impact financier pour nous.

3.3.3 ASR

Le budget de l'ASR 2026 n'a pas encore été déposé. Je ne comprends pas d'où vient cette analyse ?

R. De notre représentant au conseil.

3.4 REBSL

Analyse sur la nécessité des différentes structures demandée.

Honnêtement je pense que REBSL elle aussi doit voir ses dépenses en baisse ! Leur demande ainsi que celle du personnel de 32.25% est très haute.

L'accueil pour l'intégration inclusive est remise en question dans toute la CH donc je ne pense pas que BSTL doivent réserver plus de moyens en ce moment sur ce secteur.

OSPES ?

R. La discussion sera ouverte en séance.

Q. Au point 3.4 REBSL, page 12, il apparaît clairement que le budget pour ce poste montre une augmentation du déficit par rapport à 2025 de CHF 657'549. Cependant, dans le tableau des augmentations de participation, en page 18, on peut lire 'Participation REBSL voir point 3.4' avec un montant de 'CHF 529'000'. Pourquoi ces deux montants ne sont-ils pas identiques ? Ne parle-t-on pas dans les deux cas de l'augmentation du déficit à la charge de notre commune (augmentation des charges - augmentation des produits) ?

R. En page 12, on parle du budget REBSL, pas de celui de la commune.

3.5 charges du personnel

2 diminutions de postes pour un total de EPT 0,6 – Où ?

R. Baisse du taux d'activité du personnel aux centres de tri -0.1 et suppression du poste de marguillier titulaire -0.5 (selon tableau des EPT en fin de fascicule).

3.6 Recettes d'impôts

L'analyse de BDO a été mise à jour en août 2025 où pouvons-nous trouver la synthèse ?

Suite à ces commentaires je me demande s'il ne faut pas remonter le taux d'imposition d'1/2% voir 1% ?

R. La présentation BDO aura lieu le lundi 27 octobre 2025 à la Cofin. L'arrêté d'imposition a été voté par le conseil communal pour les années 2025 et 2026.

4. Détails du Budget

1 administration générale 13 070 875 2026 vs 11 077 010 2025 (diff 1 993 865)

Revenus 1'219 890 2026 vs 1 386 980 2025 (diff – 167'090)

Comment pouvons-nous baisser ces dépenses et élever les revenus ?

R. Pour les charges nous avons des imputations internes (nouvelles) de CHF 1'112'000.00 (15000.3904.10) sans influence sur le résultat car compensées par des revenus du même montant et des coûts supplémentaires pour les transports publics (18000).

Pour les revenus, nous avons en 2025 une dissolution d'un fonds de réserve de CHF 163'000.00 (13000.4809.00).

4.4 Evolution et analyses des charges et recettes par section

Sports : Ces dépenses pourraient-elles être reportée ?

Entretien informatique : Latschbacher 10'000.00 est-elle nécessaire ?

R. oui, cela permettra une interaction avec la forestière (intermédiaire pour la vente du bois de service).

Transports/ Débardages : Intervention plus couteuse pourquoi et combien ?

R. Forêts de protection avec accès difficile.

Ventes de bois de feu : Problèmes de qualité de stockage. Lesquels – solution ?

R. Réponse déjà donnée sous questions diverses.

Bâtiments : Remplacement des équipements techniques et machines – montant supprimé mais présent dans page 2 Investissements ESP 154'290. ?

R. Préciser la question, ESP = espaces publics.

Espaces Publics : Renouvellement des véhicules – chaque année nous avons le même problème avec ce poste et lorsque nous regardons la parc voiture/camionnettes etc. de la commune de Blonay – Saint-Légier des économies s'imposent aussi et surtout dans ce secteur !

R. Le chef de service des espaces publics tient à jour une liste des véhicules dont certains accusent maintenant un certain âge.

Espaces verts : Des économies aussi dans ce secteur sont demandé ! (dans les 3 secteurs cités comme système d'arrosage, location d'un robot, Nouvel agrégat pour entretien du terrain synthétique !

Rapport (page 23)

Est-il question de label dans le point suivant ?

Logiciels licences

Afin de suivre les recommandations liées au **label** de cybersécurité, un montant (...)

R. Vraisemblablement une coquille des rapporteurs. C'est bien le label Cyber-safe.

Plan des investissements (non soumis au vote, sera discuté en séance)

Proposition d'économies en reportant des projets :

BAT La Neuve : Projet de remise en conformité et intégration des panneaux solaires Reporter	116'670
BAT La Châ : réfection et création d'une servitude : Qu'est-ce	105'000
BAT Scolaire – Achat propriété Ch de Bahyse 24 est-ce vraiment nécessaire ?	1'075'000
BAT Collège Cojonnex/Picson protection contre les crues, rénovation PAC Qu'est-ce	125'000
BAT Départ télésiège des Motalles Remplacement du tableau électrique. Ce projet a été refusé en 2025 pourquoi le remettre ? les communes limitrophes ne le financent plus	
Les déplacements DES écoles au Pléiades, à partir de la saison 2026/2027	400'000
ESP Remplacements véhicules espaces publics	154'290
ESP Entretien des routes Pouvons-nous baisser ce montant à la 1/2	1'000'000 ?
SUT Cœur de Blonay Etude, Remettre ces études à 2027 ou 28	79'300
SUT Pont de Fenil Entretien du pont, barrière et charpente métallique. Est-ce nécessaire, nous avons déjà effectué des travaux en 2025, partagés avec Corsier ??	187'500
SUT La Veyre d'en Haut Ch. De Cheminement mobilité douce et trottoir, reporter	900'000
SUT Voie Verte Saint Légier-La Veyre – Vevey. Etude et préparation, reporter	150'000
SUT Promenade du Centre Saint Légier Chemin du Coteau Création et aménagement à reporter en 2027/28	500'000
SUT Terrain de Pumptrack Reporter	300'000
SUT Aménagement espace public Praz-Dagoud Reporter	450'000
SUT Ruisseau de la Scie Aval et Amont – reporter si pas urgent 27/28	700'000
SUT Issalets 1 ^{ère} étape de raccordement électrique. Reporter si pas urgent	200'000
Ces reports économisent un total de	CHF 6'288'470

En effet, mais ce sont des économies d'amortissement (sur les durées précisées par MCH 2) et d'intérêts s'il faut emprunter la somme correspondante.

Annexes :

- a) Répartition budgétaire bibliothèque
- b) Formulaire de demande de subvention pour vélo électrique
- c) Directive municipale sur les subventions communales
- d) Détail des coûts du bassin 6 (transports publics)
- e) Jeunesse et musique

Le 03.11.2025/sr